ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

COM : Wallis et Futuna

Question orale n° 611

Texte de la question

M. Napole Polutélé appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation de l'agriculture des îles de Wallis et Futuna et souligne le rôle essentiel du secteur primaire dans l'économie du territoire. L'agriculture et la pêche constituent en effet la charpente de la vie sociale et économique du territoire. Ces activités de subsistance, pratiquées par toutes les familles, sont principalement de nature vivrière et se développent pour l'essentiel hors de tout circuit marchand. Elles assurent le quotidien des familles et jouent un rôle vital dans le fonctionnement sociétal des îles organisé autour de la "coutume". Il convient de prendre la pleine mesure de cette spécificité si l'on veut comprendre le fonctionnement du territoire. Ce secteur doit aujourd'hui relever trois défis : un défi alimentaire, pour répondre en quantité à la demande et s'adapter à l'évolution des habitudes alimentaires ; un défi environnemental, pour mettre en oeuvre des techniques préservant l'environnement et adaptées à la spécificité des îles ; enfin un défi économique, pour permettre au territoire de structurer son économie et de faire face à la globalisation économique, et plus largement à la mondialisation. Il lui indique que, sur le territoire de Wallis et Futuna, l'agriculture est à la croisée des chemins. La population des îles est en effet partagée entre les valeurs traditionnelles, la coutume et son désir de modernité à l'occidentale. Il ne convient pas d'opposer ces aspirations, mais bien de les rendre compatibles pour ne pas déstabiliser l'ensemble du fonctionnement sociétal des îles. Cette analyse est développée par l'inspecteur général de l'agriculture dans le rapport qu'il a produit en juin 2013. Les préconisations de ce rapport s'articulent autour de trois axes : piloter à long terme le développement du secteur primaire, accompagner ses acteurs, mobiliser les acteurs de la formation, de la recherche et du développement en sa faveur. Il souligne qu'il convient dès à présent de favoriser la mise en oeuvre de mesures concrètes répondant à ces trois axes de développement. Pour accompagner la structuration et la professionnalisation nécessaires du secteur agricole, il considère que l'accompagnement de l'Odeadom pourrait se révéler fort utile. En effet, cet office dispense un appui et une expertise aux filières végétales et animales qui seraient particulièrement nécessaires aux opérateurs de Wallis et Futuna pour faire émerger des filières agricoles viables et pérennes. Or, actuellement, le champ de compétence de l'office ne s'étend pas à Wallis et Futuna. Il souhaite dans ces conditions qu'il puisse soutenir cette demande d'élargissement du champ de compétence de l'Odeadom et la faire aboutir dans les meilleurs délais. Dans l'hypothèse où cela s'avérerait impossible, il demande que soit mis en place un plan pluriannuel de financement et d'encadrement pour le secteur primaire des îles de Wallis et Futuna.

Données clés

Auteur : M. Napole Polutélé
Circonscription : Wallis-et-Futuna (1re circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 611
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt
Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QOSD611

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er avril 2014, page 2874
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er avril 2014
Question retirée le : 22 avril 2014 (Retrait à l'initiative de l'auteur)